

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. Travaux compensatoires ZAE CHAMBOULAS.

La collectivité est contrainte d'engager des travaux pour compenser les impacts hydrauliques de l'implantation de la ZAE de Chamboulas. Il est donc nécessaire de prévoir le recours à un maître d'œuvre pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre qui permettra d'engager l'opération de travaux à intervenir.

A ce titre, le Président doit être autorisé à faire préparer et publier le marché public de maîtrise d'œuvre qui sera soumis à procédure formalisée, car supérieur à 221 000 € HT (estimé sur la base de 2 620 000 € HT de travaux).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

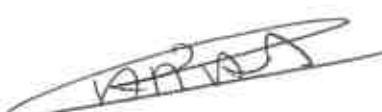
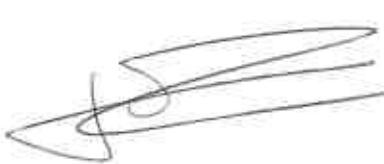
- Autorise le Président à faire préparer et publier une consultation, en procédure formalisée, pour le marché de maîtrise d'œuvre, précision étant faite que le choix du maître d'œuvre est du ressort de la commission d'appel d'offres
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-15-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025